

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec SLC Stain Piment

Version: 3

Date de révision: 11/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: Pieri Protec SLC Stain Piment

Application(s) et / ou usage(s) normaux: Patine de mise en teinte et de nuancement pour sols bétons cirés

N° code du produit: Pieri Protec SLC Sta

Fournisseur: Grace Produits de Construction S.A.S.
1001, Rue de Maisonneuve
F-71580 Saillenard
France
Tél: +33 (0)3 85 76 45 00
Télécopie: +33 (0)3 85 76 10 84

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation: Pieri Protec SLC Stain Piment

Composant(s) contribuant aux dangers: • acide sulfurique - N° Id: 016-020-00-8 - N° CAS: 7664-93-9 - N° CE: 231-639-5
Conc. pds.(%): 1 < C <= 5 - Classification: • C; R 35 •

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: aucun

Risque(s) spécifique(s): aucun

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Air frais, repos.

Contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.

Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau.

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Risques spéciaux: L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s): Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précaution(s) pour la protection de l'environnement: Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

Méthode(s) de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec SLC Stain Piment

Version: 3

Date de révision: 11/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Manipulation

- Précaution(s): Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.
- Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.

Stockage

- Précaution(s): Conserver le récipient bien fermé.
- Mesure(s) d'ordre technique: Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage: Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.

Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition: • acide sulfurique: VME mg = 1 - VLE mg = 3

Valeurs OES de EH 40 :
sulphuric acid :
Long terme (8 heures) = 1 mg/m³

Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires: Non applicable.
- Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile gants de protection.
- Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Etat physique / Forme: liquide
- Couleur: rose
- Odeur: caractéristique, piquante.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: Non applicable.
- Limites d'explosivité: Non applicable.
- Densité relative (eau = 1): 1 - 1,04
- Viscosité: Non déterminé.
- Hydrosolubilité: complètement miscible
- Liposolubilité: Non déterminé.
- Solubilité aux solvants: Non déterminé.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Pieri Protec SLC Stain Piment

Version: 3

Date de révision: 11/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Toxicité aiguë

- Inhalation: Données non disponibles.
- Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.
- Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
- Ingestion: Données non disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Effets sur l'environnement: Concernant le produit, il n'y a pas d'information disponible.
- Effets nocifs divers

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
- Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.
- Information(s) supplémentaire(s):

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
- N° UN: Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Étiquetage: Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément aux directives de la CE traitant de la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses
- N° CE: Non applicable.
- Symbole(s): Aucun selon les directives CE.
- Phrase(s) R: Aucune selon les directives CE.
- Phrase(s) S: Aucune selon les directives CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

- Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 2001/58/ce
- Rubrique n° 2 : Phrase(s) R: R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
- Application(s) et / ou usage(s) normaux: Patine de mise en teinte et de nuance pour sols bétons cirés
- Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
- Information(s) supplémentaire(s): Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 2: Provoque de graves brûlures.
 - Date de la première édition: 3/04/2000
 - Date de la révision précédente: 09/02/2004
 - Date de révision: 11/04/2005
 - Version: 3
 - Révision chapitre(s) n°: 1